

NOUVELLE PAC post 2020

Premières orientations et enjeux pour la Normandie

**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
NORMANDIE

Session Cran
25 juin 2018

Michel LAFONT

**Responsable du Pôle
Économie & Prospective
des Chambres d'agriculture de Normandie**



9 objectifs pour la nouvelle PAC



Session Cran 25 juin 2018

3

Nouvelle méthode de travail



Des Objectifs européens



Une panoplie de mesures et des crédits pour chaque Etat-Membre (EM)



Chaque EM fait un plan stratégique approuvé par l'UE avec des solutions sur mesure garantissant des résultats plus efficaces et plus ciblés



Des aides directes garantissant stabilité et prévisibilité

Des mesures pour aller au-delà des exigences minimales



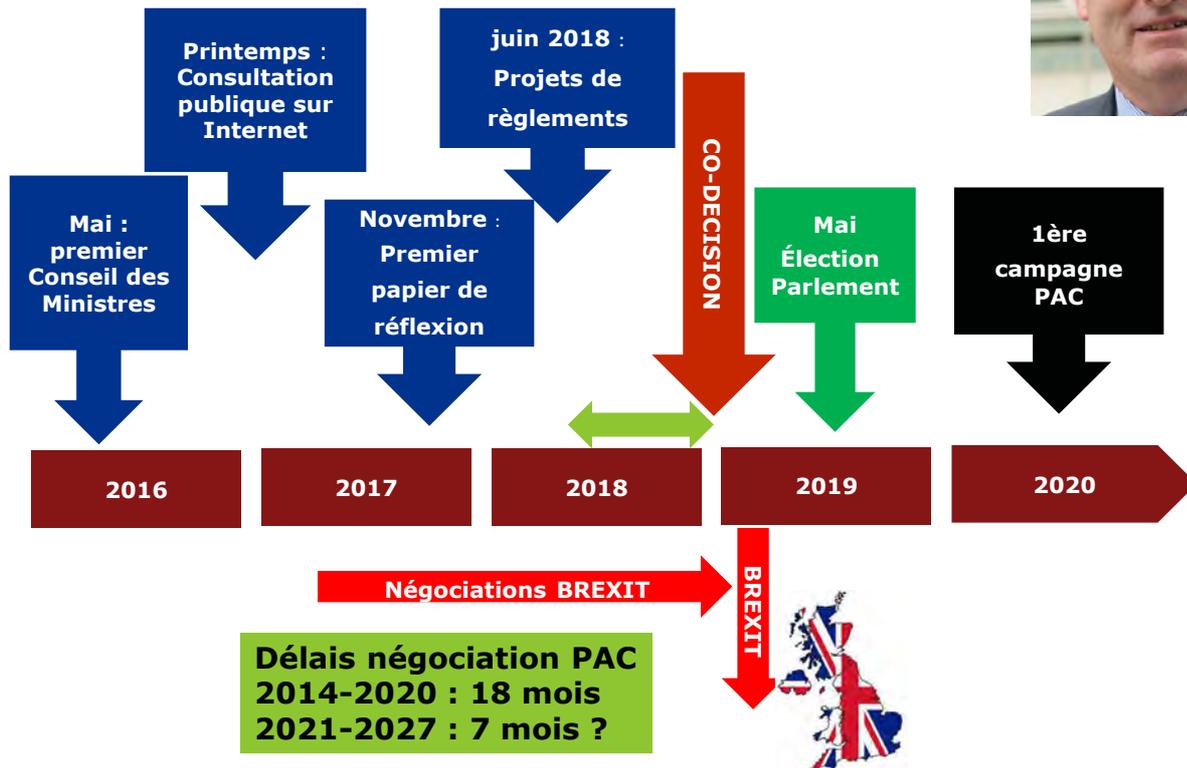
Indicateurs de résultats prédéfinis

Nouveau système de suivi avec récompenses/sanctions

Session Cran 25 juin 2018

4

Réforme PAC : le calendrier serré de Phil HOGAN



Session Cran 25 juin 2018

5

Le BREXIT va perturber la machine européenne



- Référendum juin 2016
- BREXIT activé le 29 mars 2017
- ⇒ **sortie le 29 mars 2019**
- De multiples conséquences :
 - ▶ 2 ans de négociations intenses
 - ▶ Michel BARNIER négociateur en chef
 - ▶ Ensuite plusieurs années de calage des relations UE-RU
- Conséquences budgétaires : Royaume-Uni contributeur net (7 – 8 milliards)

Session Cran 25 juin 2018

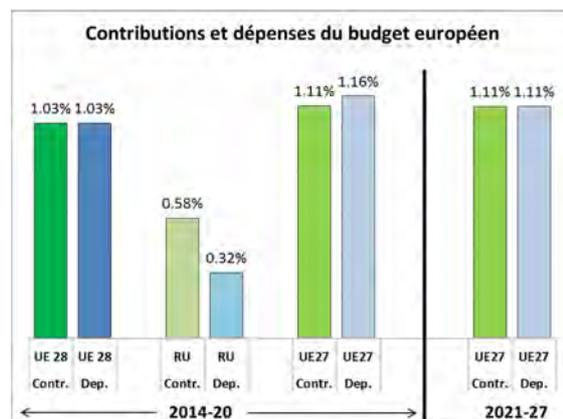
6

Un budget juste stable en % du RNB



■ % de budget UE sur 2014-20 : 1.03 % RNB en moyenne

- ▶ Le RU cotisait 14 Mds et recevait 8 Mds € / an soit 0.58 et 0.32 % RNB
- ▶ L'UE27 cotisait 1.11 % RNB et recevait 1.16 %



■ Sur 2021-27, proposition Commission Européenne

- ▶ UE 27 : 1.11%

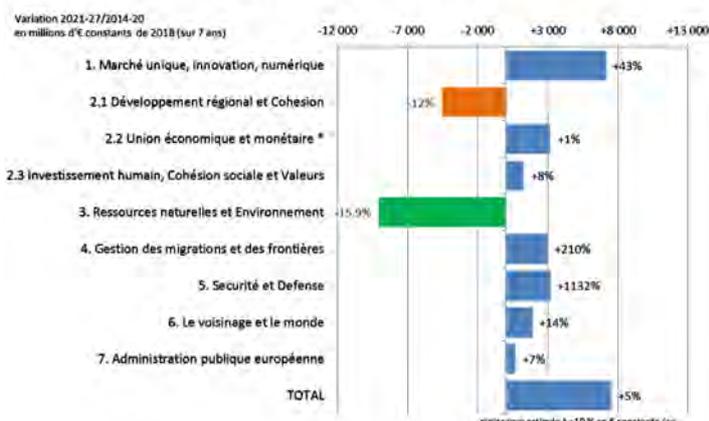
■ Conclusions :

- ▶ Le budget n'augmentera que par la croissance économique (estimée à +10 % sur 7 ans)
- ▶ Elle servira pour moitié à éponger le Brexit

Budget UE : de nouvelles priorités



Evolution par rubrique € constants



■ Faire plus pour :

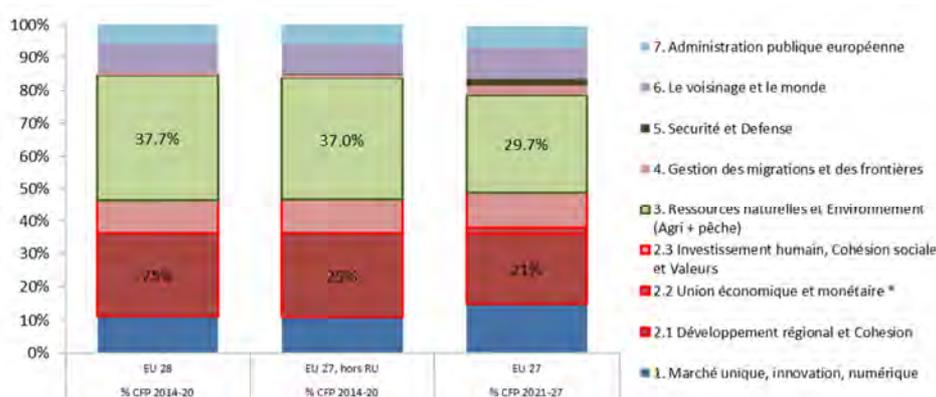
- ▶ Marché unique, innovation, numérique
- ▶ Gestion des migrations
- ▶ Sécurité – défense
- ▶ Pol. de voisinage
- ▶ ...

■ A budget quasi-constant...

■ ...implique de réduire les politiques « traditionnelles » :

- ▶ Cohésion
- ▶ Et surtout « Ressources naturelles » ≈ agriculture

Un centre de gravité du budget UE qui se déplace



■ L'agriculture à moins de 30 % du budget

- ▶ 51 Mds/an courants env.

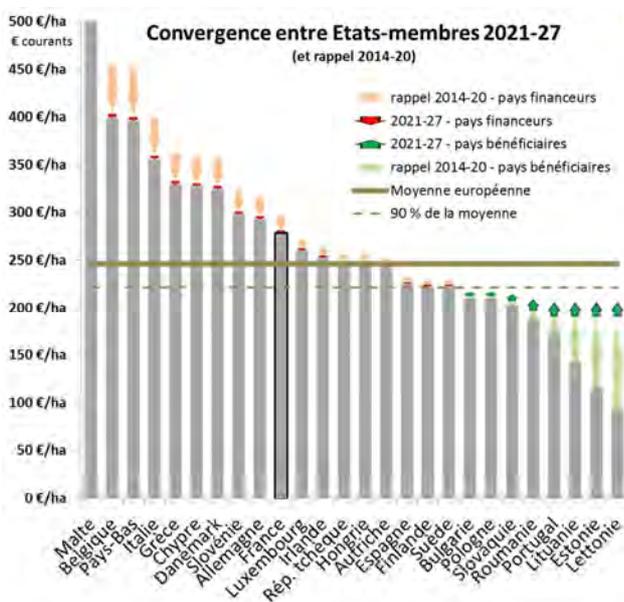
■ A mentionner néanmoins qq compensations :

- ▶ Au sein du programme Horizon Europe (Chapitre innovation): 1.4 Mds€/an pour agriculture-alimentation
- ▶ LIFE : énergies propres env. 500 M€/an

Aides PAC de P1 : la convergence entre Etats-membres continue



Rappel : convergence déjà engagée en 2014-20
(à l'époque env. 900 M€ transférés au niveau UE)



■ 2021-27 : principe

- ▶ Repère à 90 % de la moyenne européenne en €/ha
- ▶ Les pays < ce seuil combleront la moitié de l'écart
- ▶ Les pays > ce seuil devront contribuer (linéaire, env. 1%)

■ Effets :

- ▶ Env. 350 M€ transférés

■ France :

- ▶ Env. 10 % > moyenne
- ▶ Contribution de ≈ 1%

Les chiffres du budget PAC pour l'UE27 et pour la France



■ € courants :

- ▶ l'inflation est perdue

■ P1 (FEAGA) + P2 (FEADER) = -5 %

- ▶ Dont P1 = -1 %

- Dont aides de P1 = -3%

- Dont aides P1 FR = -4 %

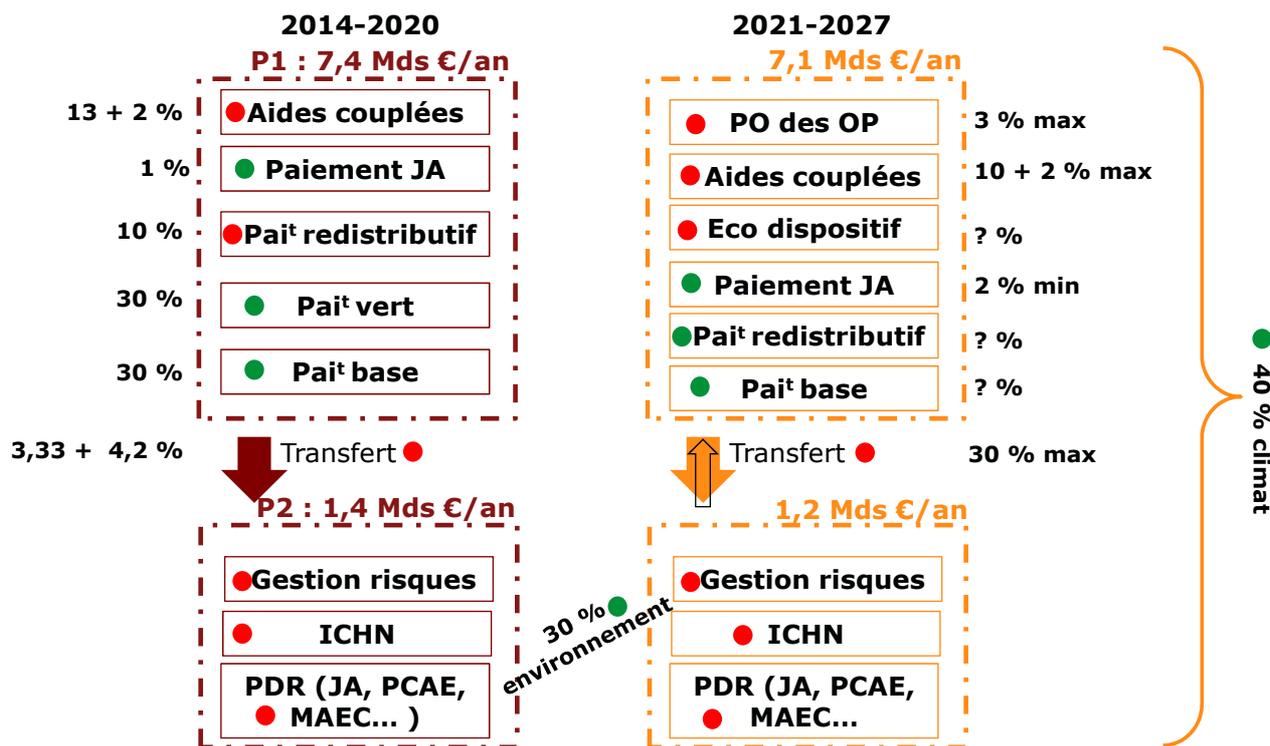
(passage de 7.43 Mds €/an > 7.14)

↪ Convergence entre EM : - 1 %

- ▶ Dont P2 = -15 % (hausse du % de Fint national)

- Dont P2 FR (Feader) = -15 % (passage de 1.4 Mds €/an > 1.2)





NOUVELLE ARCHITECTURE

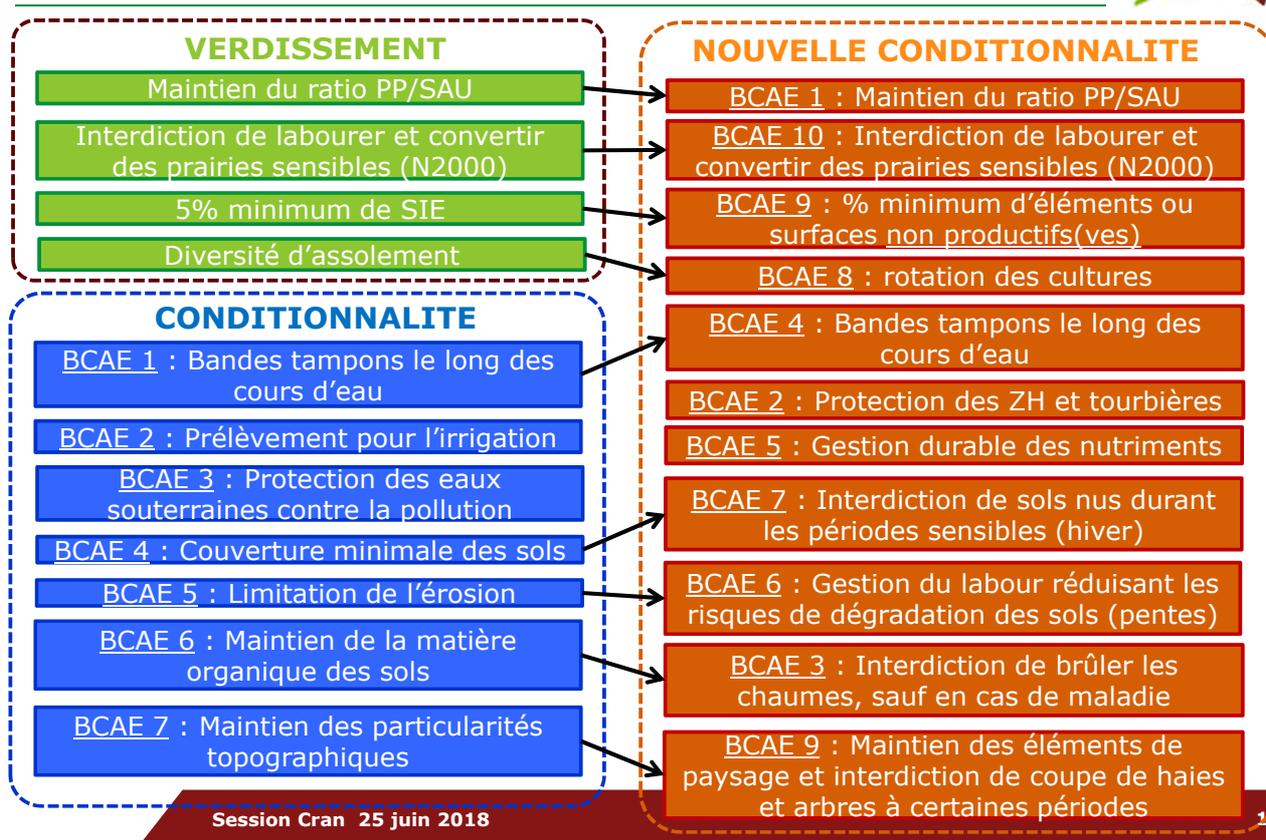


- **Les EM construisent un programme stratégique sur les deux piliers**
 - ▶ Subsidiarité renforcée
 - ▶ Des objectifs quantitatifs à atteindre
 - ▶ Un système de récompenses/sanctions
- **Davantage de distorsion de concurrence ?**
 - ▶ Bruxelles affirme que non : les plans seront validés par la Commission
 - ▶ La France ne serait-elle pas tentée de sur-légiférer ?
- **Une mise en œuvre qui sera longue**
 - ▶ Un plan national
 - ▶ Une validation de la Commission (avec A/R)
 - ▶ Des plans régionaux
 - ▶ Des validations par la Commission
 - ▶ **Des paiements en retard comme aujourd'hui ?**



- **Un plafonnement des aides par exploitation au-delà de 100 000 € par an**
 - ▶ Total des aides reçues par exploitation
 - ▶ Moins le coût de MO salariée (chargé)
 - ▶ Moins le coût de la MO non salariée (estimation à partir de moyennes régionales)
 - ▶ Plafonnement strict au-delà de 100 000 €
 - ▶ Ecrêtement progressif entre 65 000 et 100 000 €
- **Une mesure obligatoire qui ne concerne pas vraiment la France**
- **Un dispositif très politique sans réelle incidence**
 - ▶ Une étude indépendante à partir des moyennes du Rica de Alan Matthews conclut à un impact insignifiant.

EVOLUTION DE LA CONDITIONNALITE





■ Une conditionnalité renforcée

- ▶ Fin du Paiement Vert
- ▶ Nouvelle conditionnalité avec les 3 conditions du paiement vert (maintien des prairies, 5 % de Surfaces d'Intérêt Environnemental, diversité des cultures) avec des évolutions.
- ▶ Le non-respect de ces règles de conditionnalité engendre des retenues sur les aides des exploitations.



■ Organisation Commune des Marchés agricoles

- ▶ Pas de changements majeurs dans l'OCM.
- ▶ Financement de Programmes Opérationnels par production, conduits par les Organisations de Producteurs (OP), sur le modèle des PO Fruits & Légumes, par prélèvement sur l'enveloppe de paiements directs et dans la limite de 3 %.
- ▶ Réserve de crise : 400 millions par an à l'échelle européenne. Les sommes s'accumulent chaque année sans obligation de redistribution.



DEVELOPPEMENT RURAL : Architecture resserrée

Paiement pour engagement environnementaux et climatiques Cofin : 80%	> 30 %	En fonction des besoins nationaux, régionaux, ou locaux Engagements > conditionnalité, réglementations nationales (intrant, et bien-être animal) et différents de l'éco dispositif volontaire ; MAE, AB (conversion et maintien) forêts et autres engagements Compensation surcoûts et pertes de revenu ; aide forfaitaire possible
Paiement pour contraintes naturelles Cofin : 65%		Cible: agriculteur actif Contraintes naturelles et contraintes spécifiques Compensation: surcoûts, pertes de revenu, via Paiement /ha
Paiement pour désavantages Spécifiques Cofin : 80%		Cible: agriculteur, propriétaire terrien, propriétaire forestier Désavantages spécifiques: Natura 2000, bassin versant Compensation: surcoûts, pertes de revenu, via Paiement /ha
Investissements Cofin : 43-80%		Soutien < 75%, plus pour boisement, services de base en zone rurale, restauration du potentiel agricole ou forestier après catastrophe naturelle
Installation: Cofin: 43%	> 143 M€	Cible: JA, start up agricoles, diversification, services en zone rurale Forfait de max 100 000 euros à combiner avec instrument financier
Gestion des risques Cofin: 43%		Soutien assurances récolte, fonds de mutualisation Perte de 20%, moyenne triennale ou olympique, compensation de 70%
Coopération Cofin : 80%		
Connaissances information	> 5 %	
LEADER Cofin : 80%		

Session Cran 25 juin 2018

19

DEVELOPPEMENT RURAL



■ Enveloppe en baisse

- ▶ Enveloppe française : 1,2 milliard en moyenne par an contre 1,4 milliard en 2014-2020 (- 15 %).
- ▶ Un financement pour le suivi du plan stratégique
- ▶ Les cofinancements de l'UE baissent,
 - ▶ Régions les moins avancées : 70 % contre 85 %
 - ▶ 43 % pour le reste contre 53 %
 - ▶ fin des régions en transition comme la Basse Normandie (63 % aujourd'hui)
 - ▶ 80 % pour MAEC, AB, Agroforesterie, zones Natura 2000 et DCE contre 75 %
 - ▶ 80 % maintenu sur coopération, invest. non productifs et Leader
 - ▶ 65 % pour ICHN contre 75 %
 - ▶ 43 % pour installation contre 80 %
- ▶ Une incidence de **60 M€** sur les contreparties nationales en Normandie (+ 30 %) pour un soutien total de 600 M€ sur la future période

Premières conclusions



- **Tout est sur la table...**
 - Un calendrier très (trop) contraint pour construire une décision équilibrée sur tous les volets des politiques proposées
- **L'accord sur le cadre financier pluriannuel est essentiel**
 - Une décision des chefs d'états et de gouvernements
- **Le parlement, les ministres de l'agriculture et la commission pourront-ils trouver un accord sur un texte d'ici mars 2019 ?**

Session Cran 25 juin 2018

21

Retrouvez nos travaux sur
www.chambres-agriculture-normandie.fr



The screenshot shows the website interface for the Chamber of Agriculture and Territories of Normandy. At the top, there is a navigation bar with icons for 'Chambre d'agriculture', 'Contacts', 'Publications', 'Offre de services', and 'Vidéos', along with a search bar labeled 'RECHERCHER'. Below this is a main header with the logo and the text 'CHAMBRE RÉGIONALE D'AGRICULTURE NORMANDIE'. A secondary navigation bar contains the following menu items: 'L'AGRICULTURE NORMANDE', 'NOTRE STRATÉGIE', 'INNOVATION', 'AGROALIMENTAIRE', and 'NOS SERVICES'. The main content area displays a breadcrumb trail: 'Vous êtes ici : Accueil > L'agriculture normande > Politique agricole commune > PAC post 2020'. On the left, there is a sidebar menu for 'L'AGRICULTURE NORMANDE' with categories like 'PROSPECTIVE', 'OMC - ACCORDS COMMERCIAUX BILATÉRAUX', 'CONTRACTUALISATION LAITIÈRE', 'ÉVÈNEMENTS ÉCONOMIE', 'CONJONCTURE DES MARCHÉS', 'POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE', and 'MONOGRAPHIE DES LAITIÈRES NORMANDES'. The main article is titled 'PAC POST 2020' and features a photo of a hand raised in a meeting. The article text discusses the uncertainty surrounding Brexit and its potential impact on the agricultural sector in Normandy. On the right, there is a red 'CONTACT' box with the name 'Michel LAFONT', his email 'michel.lafont@normandie.cha', and phone number '+33 (0) 2 31 47 22 87', along with a link to 'Localiser sur une carte'.

Session Cran 25 juin 2018

22